

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024_37

**RÉPONSE À L'APPEL À PROJET SUBVENTION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
POUR LE PROJET DE « PLATEFORME BETA DE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION » SUR L'ÉCOPARC DE VALORIZON sis ZAE DE LA CONFLUENCE,
16, ROUTE DE SAINT-LÉON 47160 DAMAZAN**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017 et par la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire et de transition énergétique, et son article 5 où les recettes du Syndicat sont notamment constituées par les revenus de ses biens meubles ou immeubles,

Considérant le projet d'aménagement et d'animation d'une plateforme « *beta* » de réemploi des matériaux de construction sur le Village du Réemploi;

Considérant les études et les dépenses nécessaires à l'aménagement de ce site et à son animation ;

Considérant l'éligibilité du projet dans le cadre de l'Appel à Projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » ;

LE PRÉSIDENT,

- **Article 1** : **DÉCIDE** de candidater à l'appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Damazan, le 30 septembre 2024

Le Président
Ludovic BIASOTTO